

Guide *des études*

2025 - 2026

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE
MUSICIEN INTERVENANT**

**OPTION
« PRÉPA CFMI »**





ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

GUIDE DES ÉTUDES DU CFMI

Adresse postale

CFMI – Université de Lille
Campus « Pont de bois » - Rue du Barreau
BP 60149 - 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
cfmi@univ-lille.fr

Courrier électronique

Site Internet

<https://cfmi.univ-lille.fr/>

Réseaux sociaux



CFMI de Lille-officiel



CFMI Lille

Localisation

Bât. A 2^e niveau – Tour du bâtiment d'extension

Téléphone

03.20.41.73.11

Avant-propos

Ce guide des études est avant tout un outil destiné aux étudiants¹ du CFMI de Lille. Il contient les informations utiles pour l'année universitaire 2025-2026 (organisation des études, contenu des enseignements, règlement intérieur, délivrance des diplômes, etc.) ainsi que des éléments plus généraux sur les services de l'université de Lille. Il est donc conseillé aux étudiants en cursus DUMI de le lire et de s'y référer régulièrement.

D'autres utilisateurs pourront également y trouver de quoi alimenter leur réflexion : étudiants musiciens inscrits dans d'autres parcours d'étude, personnes en activité qui envisagent une qualification ou une réorientation, lycéens qui s'interrogent sur leurs études futures...

Tous ces lecteurs pourront ainsi prendre la mesure du contenu de la formation dispensée au CFMI, des prérequis indispensables pour y accéder, et ainsi se faire une idée des métiers auxquels elle conduit.

L'équipe, pédagogique et administrative, du CFMI se tient à disposition pour davantage de renseignements si nécessaire.

¹ Dans ce document, le masculin appliqué aux pronoms ou aux noms communs désignant un collectif (*étudiant, enseignant, tuteur, formateur...*) est employé de façon générique dans le but de ne pas gêner la lecture. Il doit évidemment se comprendre comme incluant tout genre dans lequel les personnes peuvent se reconnaître.

Sommaire

Présentation générale	7
Le plan de formation 2025-2026	13
Les compétences liées au métier	14
L'organisation de la scolarité	17
Les contenus de la formation.....	23
Les disciplines enseignées.....	24
Les stages et les interventions pratiques.....	32
Les projets artistiques	36
Les enseignants et chargés de cours	41
Règlementation	43
Règlement des études	44
Règlement intérieur du CFMI	50
Informations pratiques	53
Les services numériques de l'université	54
Le CRL : centre de ressources en langues.....	56
Politique « handicap » de l'établissement.....	57
La maison de la médiation	59
Notes	60

Présentation générale

Le CFMI de Lille

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut supérieur d'enseignement et d'éducation artistiques interne à l'université de Lille. Il est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture et travaille en partenariat avec celui de l'Éducation Nationale.

Il est animé par une équipe pédagogique et administrative permanente et fait appel, pour les enseignements, les stages sur le terrain et les projets artistiques, à de nombreux chargés de cours professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, luthiers...), ainsi qu'à de nombreux partenaires (collectivités territoriales, établissements scolaires, institutions culturelles...).

Le CFMI prépare au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), certification enregistrée au Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP), bénéficiant d'une reconnaissance nationale par les collectivités territoriales, et valant agrément de l'éducation nationale pour l'intervention en milieu scolaire.

Il contribue au développement de l'emploi et à l'insertion professionnelle des diplômés et assure également des missions de formation professionnelle continue, à destination de publics divers, dans les domaines de la pédagogie, de l'éducation musicale, de l'approfondissement artistique...

Il participe à la réflexion collective et la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et constitue un lieu de rencontres, d'information, de documentation et de ressources concernant les pratiques artistiques ainsi que l'expérimentation, la création et la pédagogie musicales.

Le métier de musicien intervenant

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d'autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l'accès à la pratique musicale à des publics variés : les enfants (à l'école et en dehors), les tout-petits, les adultes amateurs, les personnes malades, handicapées, incarcérées...

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d'une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association...) ou en indépendant.

Par ses projets, il met en lien le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique. Son action contribue à la vie artistique et culturelle de la collectivité où il travaille.

Son expertise en matière d'éducation artistique et son esprit de recherche et d'innovation lui permettent de prendre part à la définition des

actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l'accès à la musique et la culture.

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence et justifier de deux années d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la Validation des Acquis Professionnels.

Il est nécessaire de posséder une solide identité musicale et artistique, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix ainsi qu'une motivation et une maturité suffisantes pour travailler avec les enfants.

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Les tests d'entrée

Le recrutement se fait suite à l'examen d'un dossier et grâce à des tests qui comprennent : des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales et un entretien. Le CFMI organise généralement une session de tests en mai ou juin ; et parfois en juillet ou septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université de Lille.

Conseils pour se préparer

Les épreuves d'écoute comprennent des relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques. Elles nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit en musique. Le cas échéant, adressez-vous à une école de musique ou un conservatoire en indiquant votre désir d'entrer au CFMI. Ils pourront vous orienter vers des enseignements adaptés à votre projet.

La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale et de confiance pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.

Concevez un programme véritablement musical (instrumental et vocal) où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite, mais il doit comporter au moins une chanson en langue française.

Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).

Montrez-vous curieux des divers univers culturels et artistiques, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musique contemporaine, musique ancienne,

musique traditionnelle européenne ou non, musique expérimentale, musique électroacoustique, chanson... Intéressez-vous aussi aux autres arts.

Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant et les contenus de la formation, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

L'option « préparation à l'entrée au CFMI »

Cette option a été ouverte en septembre 2014. Elle est destinée aux bacheliers intéressés par une poursuite d'études au CFMI et l'obtention du DUMI, mais encore trop jeunes pour y entrer.

Elle permet, au cours des trois années de licence de musique et musicologie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, formation musicale, improvisation), de conforter son projet professionnel et de se préparer au DUMI.

L'accès à cette option suppose d'être préalablement inscrit en licence, parcours « Musique et Musicologie » à l'université de Lille par le biais du portail d'accès à l'enseignement supérieur (attention à bien respecter les délais et les procédures). L'admission à l'option elle-même se fait sur dossier, et parfois entretien, début septembre. L'effectif est limité et l'étudiant doit s'inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention (frais d'inscription en fonction du quotient familial).

Les tests d'entrée au CFMI sont accessibles dès la 2^e année de licence (L2). Si l'étudiant est reçu, il peut commencer la formation au CFMI dès la rentrée suivante. Dans le cas contraire, il pourra poursuivre l'option en licence et se représenter l'année suivante si c'est toujours son projet.

Rentrée de septembre 2026

Les tests pour l'entrée en formation au CFMI en septembre 2026 se dérouleront en mai-juin 2026 (les dates exactes seront communiquées ultérieurement). La procédure, dématérialisée, sera accessible en ligne au cours du 1^{er} trimestre 2026. Consultez régulièrement le site Internet du CFMI et de l'université de Lille et suivez leurs actualités sur les réseaux sociaux.

Pour tout renseignement sur l'institut, sur la formation ou sur les procédures d'inscription, vous pouvez vous adresser au secrétariat, par téléphone, par courrier électronique ou postal :

CFMI – Université de Lille
Campus Pont de Bois – Rue du Barreau
BP 60149 – 59653 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 03 20 41 73 11
<https://cfmi.univ-lille.fr/>
cfmi@univ-lille.fr.

Pour des renseignements sur l'inscription à l'université de Lille, sur la validation des acquis, sur les services aux étudiants, consultez le site Internet de l'université : www.univ-lille.fr.

Les études au CFMI

La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées permettent de conforter sa personnalité de musicien (chant, direction, accompagnement, improvisation, percussions, mais aussi danse, théâtre...), de développer sa réflexion pédagogique et didactique, d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers pour des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture.

Le cursus s'étend sur deux années à temps plein, pour un volume global de 1500 heures, stages inclus. Un étalement des études est envisageable dans certaines conditions.

Le DUMI

À l'issue de la formation, l'étudiant obtient le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, ou DUMI, certification inscrite au registre national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau 6 (niveau « bac + 3 / +4 »).

Ce diplôme permet l'accès au cadre d'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale ainsi qu'à des emplois salariés ou en indépendant dans les secteurs artistique, culturel, éducatif et social.

Le diplôme peut être également délivré dans le cadre du dispositif de la VAE, Validation des Acquis de l'Expérience.



Le plan de formation 2025-2026

LES COMPÉTENCES LIÉES AU MÉTIER

Les enseignements qui conduisent au DUMI sont conçus au regard des champs de compétences du métier de musicien intervenant, tels qu'ils figurent dans le *Référentiel métier / musicien intervenant*, (2018), document rédigé conjointement par les associations professionnelles représentatives, les syndicats, les employeurs (secteurs public et privé), les ministères de tutelle et le conseil national des CFMI.

Ce référentiel est repris dans la fiche du Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP-41348) publiée sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41348/>

Agir en artiste musicien

Assumer une identité artistique : maîtriser la pratique d'un ou plusieurs instruments, être capable de chanter avec aisance et sensibilité dans plusieurs esthétiques musicales, être capable de se produire en public et de développer ses propres expériences et créations artistiques, savoir entretenir une démarche d'ouverture, de création et d'invention.

Avoir une pratique artistique diversifiée pour nourrir sa pédagogie : pouvoir jouer de divers instruments notamment les percussions, la voix, les percussions corporelles et les dispositifs électroniques, maîtriser des techniques d'accompagnement instrumental (savoir accompagner un chœur et s'accompagner en chantant de façon riche et variée), savoir transcrire la musique, arranger et composer, savoir utiliser les outils audio et vidéo numériques, avoir une pratique instrumentale ouverte et créative (objets détournés, lutheries expérimentales, installations...) éventuellement en lien avec d'autres formes d'art.

Posséder une large culture musicale et artistique : connaître et savoir reconnaître les différentes esthétiques musicales à travers l'histoire et le monde, notamment les langages musicaux contemporains et extra européens, avoir des connaissances dans des domaines artistiques autres que la musique, savoir créer des liens entre les différentes formes d'expressions artistiques, savoir se documenter et exploiter des ressources variées.

Enseigner, éduquer, transmettre

Identifier et construire des objectifs d'apprentissage : connaître le cadre scolaire (dispositifs, programmes et orientations, organisation de l'école, mission des différents acteurs de l'école), connaître le cadre de l'enseignement artistique spécialisé (charte de l'enseignement artistique, schémas d'orientation pédagogique...), connaître les différents courants et modalités pédagogiques, savoir identifier les connaissances, les compétences et la culture à travailler et à transmettre, être capable d'imaginer les situations et

les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage en concertation avec un professeur des écoles, savoir élaborer une progression.

Conduire des séances avec des groupes d'enfants ou d'autres publics : savoir mener un groupe en faisant preuve d'autorité et de rayonnement, de bienveillance et d'exigence, être capable de réagir à l'imprévu, savoir être attentif au groupe et à chaque individu, savoir susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative, la réflexion critique.

Transmettre des connaissances et compétences musicales et transversales : savoir mener des séances collectives d'éducation musicale en collaboration avec un professeur des écoles et en transversalité avec les autres apprentissages scolaires, savoir mobiliser des outils ludiques impliquant le corps et la sensibilité dans l'ensemble des activités menées, savoir développer des compétences vocales et instrumentales à l'intérieur d'un parcours et dans une progression séquencée, être capable de conduire des pratiques vocales ou instrumentales collectives en s'appuyant sur une méthodologie de répétition, un geste de direction qui guide la production musicale, des compétences d'écoute en temps réel et une capacité à transmettre une image sonore précise, pouvoir mener des démarches d'invention et de création musicale collectives passant de la découverte ludique des matériaux sonores à l'élaboration d'une œuvre aboutie et exigeante, savoir mener des démarches d'écoute en rapport avec le projet mené et permettant de développer les connaissances, le goût et la curiosité dans le domaine musical et de l'histoire des arts, être capable de développer la qualité du geste instrumental sur des objets sonores, des instruments, le corps et de le mettre au service d'une réalisation artistique, être en mesure d'accompagner un groupe vers une prestation scénique valorisant les compétences acquises pendant l'année sous la forme d'un projet artistique et pédagogique.

Évaluer les apprentissages : connaître les différentes formes d'évaluation, être en mesure de prévoir les modalités et critères d'évaluation des apprentissages, être capable d'analyser les progrès individuels et collectifs des élèves ou du public visé, pouvoir proposer des remédiations, savoir analyser son action et ses effets.

Concevoir et conduire des projets d'éducation artistique et culturelle

Concevoir des projets d'éducation artistique et culturelle : savoir identifier les acteurs et dispositifs éducatifs, culturels et sociaux de son territoire d'activité, pouvoir négocier avec des partenaires et des acteurs d'un territoire, savoir élaborer des projets adaptés aux contextes et répondant à la fois aux objectifs de la structure employeuse (collectivité ou association) et de la structure d'accueil, savoir initier de nouvelles formes de rencontres entre les artistes, le spectacle, les œuvres et le public, être capable de définir et mettre en œuvre des actions pour sensibiliser les enfants ou d'autres publics au spectacle vivant, être capable d'élaborer avec les structures cul-

turelles de diffusion et de création des actions de médiation autour d'un artiste, d'une œuvre, d'un langage, d'une pratique musicale.

Conduire des projets d'éducation artistique et culturelle : être capable de travailler avec différents partenaires éducatifs, artistiques, culturels et sociaux, savoir s'organiser, conduire et diriger des activités de pratique et d'éducation artistique, savoir produire des documents (visuels, sonores, écrits) pour valoriser un projet et en rendre compte, être en mesure de prévoir des modalités d'évaluation co-construites, savoir mener une évaluation.

Coordonner des équipes et contribuer au développement culturel d'un territoire

Coordonner des équipes : être capable de produire des documents de présentation de projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, savoir conduire des réunions et mener des activités de collaboration et de concertation, être capable d'organiser le travail des équipes dans le domaine de l'éducation artistique.

Contribuer au développement culturel d'un territoire : connaître le fonctionnement des services publics et des associations, être en mesure de participer à la réflexion sur les politiques locales d'éducation artistique et culturelle et de faire des propositions d'actions à mettre en œuvre, pouvoir participer à l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un projet éducatif de territoire, savoir identifier les personnes et les lieux ressources pour l'éducation artistique et culturelle sur un territoire, être capable de développer les réseaux et les partenariats entre les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation s'étend sur deux années, réparties en quatre semestres qui possèdent chacun une « couleur » particulière. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques, des stages et des projets artistiques qui sont en lien les uns avec les autres et correspondant aux compétences, missions et activités du musicien intervenant.

Pour chacun des semestres, les disciplines et unités d'enseignement (UE) sont regroupées en blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Les blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Les UE du BCC Productions artistiques ont pour objet de conforter et compléter la formation artistique de l'étudiant afin qu'il sache se positionner comme artiste et comme musicien poly praticien : chanter, accompagner, jouer, improviser, créer, se produire... Les enseignements, comprenant une ouverture à d'autres expressions artistiques que la musique (danse, littérature de jeunesse, arts visuels, pratique de la scène...), sont menés sous la forme de projets avec des artistes et partenaires extérieurs et donnent lieu à des restitutions culturels face à un public.

Les UE du BCC Enseignement et éducation musicale constituent le socle pédagogique de la formation : concevoir, mener et évaluer des projets vocaux et/ou instrumentaux, prendre en compte la diversité des enfants, travailler en partenariat avec les enseignants... Au cours de stages répartis sur les deux années, l'étudiant apprend à mettre en œuvre des projets musicaux inscrits dans une perspective d'éducation artistique et culturelle en école élémentaire et maternelle.

Les UE du BCC Conception et conduite de projets d'EAC permettent à l'étudiant de peu à peu affiner et diversifier son parcours personnel : connaissance des milieux professionnels, méthodologie de projet, analyse de pratique, communication. En menant des projets personnels tutorés sur de nouveaux terrains, en agissant devant de nouveaux publics, l'étudiant construit son identité propre, développe son réseau, enrichit sa « boîte à outils », constitue un premier portefeuille d'expériences et prépare ainsi activement son insertion professionnelle.

Semestre 1

Ce semestre est celui de l'entrée en formation, de la découverte du métier et de ses enjeux. Le répertoire de la chanson ainsi que les pratiques vocales en constituent la colonne vertébrale. L'étudiant va peu à peu se familiariser avec le milieu scolaire par des stages d'observation, au sein d'une classe d'application puis lors d'un stage.

BCC ¹	UE ²	ECTS ₃	Disciplines
Productions artistiques	Chanter, accompagner	2	Technique vocale
			Atelier choral
			Instrument d'accompagnement
	Jouer, improviser, créer	2	Jeu collectif, percussions, improvisation
			Organologie, lutheries expérimentales
			Technique du son
	Se produire sur scène	6	Pratiques scéniques et chorégraphiques
Création de spectacle			
		10	125 heures
Enseignement Éducation musicale	Concevoir et évaluer des séances	3	Didactique et pédagogie
			Répertoires et interprétation
			Écoute, analyse, arrangement
	Mener un projet vocal à l'école	7	Conduite des pratiques collectives
			Classe d'application
			Stage en école élémentaire
		10	125 heures
Conception et conduite de projets d' EAC	Connaître les milieux professionnels	5	Connaissance des milieux professionnels
			Rencontre de professionnels
	Communiquer et évaluer son action	5	Expression et communication
			Langue vivante
			Analyse de sa pratique (PEC ⁴)
		10	125 heures
		30	

¹ BCC = bloc de compétences et de connaissances

² UE = unité d'enseignement

³ ECTS = *european credit transfer system*

⁴ PEC = portefeuille d'expérience et de compétences (*portfolio* ou « *book* »)

Semestre 2

Le deuxième semestre est consacré aux démarches d'invention et de création. Par différentes approches (musique concrète, lutherie, composition, improvisation...) ainsi que lors d'un projet artistique mené avec un artiste en résidence, l'étudiant est mis en situation de créer. Il conforte également sa pratique pédagogique (stage en école élémentaire) et s'ouvre au monde de la petite enfance (en crèche et en école maternelle). À l'issue de la 1^e année, l'étudiant a acquis une première expérience significative de l'intervention et a élargi son champ d'expression artistique.

BCC	UE	ECTS	Disciplines
Productions artistiques	Chanter, accompagner	2	Technique vocale
			Atelier choral
			Instrument d'accompagnement
	Jouer, improviser, créer	2	Jeu collectif, percussions, improvisation
			Organologie, lutheries expérimentales
			Technique du son
	Se produire sur scène	6	Pratiques scéniques et chorégraphiques
			Création de spectacle
		10	125 heures
Enseignement Éducation musicale	Concevoir et évaluer des séances	3	Didactique et pédagogie
			Répertoires et interprétation
			Écoute, analyse, arrangement
	Mener un projet vocal à l'école	7	Conduite des pratiques collectives
			Classe d'application
			Stage en école élémentaire
			Stage en école maternelle
		10	125 heures
Conception et conduite de projets d' EAC	Connaître les milieux professionnels	5	Connaissance des milieux professionnels
			Rencontre de professionnels
	Communiquer et évaluer son action	5	Expression et communication
			Langue vivante
			Analyse de sa pratique (PEC)
		10	125 heures
		30	

Semestre 3

Le troisième semestre est centré sur la conception de projets dans le cadre de stages ou d'interventions, à l'école et dans d'autres milieux, en partenariat avec d'autres professionnels.

La poursuite des enseignements artistiques ainsi que ces mises en situation permettent à l'étudiant de gagner en autonomie, d'enrichir et de personnaliser son parcours.

BCC	UE	ECTS	Disciplines
Productions artistiques	Chanter, accompagner	2	Technique vocale
			Atelier choral
			Instrument d'accompagnement
	Jouer, improviser, créer	2	Jeu collectif, percussions, improvisation
			Organologie, lutheries expérimentales
			Technique du son
	Se produire sur scène	6	Pratiques scéniques et chorégraphiques
Création de spectacle			
		10	125 heures
Enseignement Éducation musicale	Concevoir et évaluer des séances	3	Didactique et pédagogie
			Répertoires et interprétation
			Écoute, analyse, arrangement
	Mener un projet partenarial en milieu scolaire	7	Conduite des pratiques collectives
			Classe d'application
			Stage en école élémentaire
			Stage de consolidation (optionnel)
		10	125 heures
Conception et conduite de projets d' EAC	Parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)	6	Connaissance des milieux professionnels
			Méthodologie de projet
			Stage en situation
	Communiquer et évaluer son action	4	Expression et communication
			Langue vivante
			Analyse de sa pratique
		10	125 heures
		30	

Semestre 4

Le quatrième semestre clôt la formation, il voit l'aboutissement et le bilan des projets entrepris au semestre 3 (stages en milieu scolaire et sur d'autres terrains, concerts et spectacles, notamment l'opération *l'Enfant dans son temps musical – ETM*).

BCC	UE	ECTS	Disciplines
Productions artistiques	Chanter, accompagner	2	Technique vocale
			Atelier choral
			Instrument d'accompagnement
	Jouer, improviser, créer	2	Jeu collectif, percussions, improvisation
			Organologie, lutheries expérimentales
			Technique du son
	Se produire sur scène	6	Pratiques scéniques et chorégraphiques
Création de spectacle (ETM)			
		10	125 heures
Enseignement Éducation musicale	Concevoir et évaluer des séances	3	Didactique et pédagogie
			Répertoires et interprétation
			Écoute, analyse, arrangement
	Mener un projet partenarial en milieu scolaire	7	Conduite des pratiques collectives
			Classe d'application
			Stage en école élémentaire (épr. pratique)
			Stage de consolidation (optionnel)
		10	125 heures
Conception et conduite de projets d' EAC	Parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)	6	Connaissance des milieux professionnels
			Méthodologie de projet
			Stage en situation
	Communiquer et évaluer son action	4	Expression et communication
			Langue vivante
			Analyse de sa pratique (dossier profess.)
		10	125 heures
		30	

Les trois éléments surlignés constituent les épreuves terminales qui conduisent à la délivrance du diplôme.

Les contenus de la formation

LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Conduite des pratiques vocales / Classe d'application

Objectifs : les pratiques vocales sont une activité centrale des séances musicales à l'école, c'est pourquoi les enseignements qui lui sont consacrés se déroulent sur les deux années de la formation.

En 1^{re} année, l'étudiant devra se constituer un répertoire de chansons pour la classe et les autres lieux d'intervention, acquérir les outils nécessaires à la transmission orale et aux pratiques vocales enfantines.

En 2^{de} année, il devra mettre en œuvre, dans le cadre du stage, un projet choral de qualité, développer son geste de direction d'un point de vue pédagogique, expressif et technique, développer l'aisance face au groupe, développer sa capacité à entendre et faire évoluer le son du chœur, conforter et synthétiser les outils (vocaux, rythmiques, gestuels, instrumentaux, culturels, littéraires...) acquis dans d'autres cours, au service du chant choral à l'école.

Contenus : répertoires diversifiés (unisson, canon, polyphonie), modes de transmission, outils techniques de direction, préparations corporelles et vocales adaptées, jeux vocaux, pratiques expérimentales, organisation des répétitions et des séquences d'apprentissage... En 1^{re} comme en 2^{de} année, des séances prennent la forme de cours collectifs et de mises en situation devant une classe d'application (École Bossuet de Villeneuve d'Ascq).

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et comporte des moments de pratique (passages devant le groupe des étudiants ou une classe) ainsi que des travaux écrits (analyse de répertoire, préparations écrites et bilans des séances).

Connaissance des milieux / Rencontre de professionnels

Objectifs : connaître les contextes d'exercice du musicien intervenant (système éducatif, enseignement spécialisé de la musique, lieux culturels, collectivités, etc.), identifier les acteurs et les dispositifs de l'éducation artistique ainsi que du développement culturel dans un territoire, mettre en application ces connaissances dans le contexte des stages et des interventions.

Contenus : lecture et analyse des textes-cadres, établissement de grilles d'observation en lien avec les stages et les projets d'intervention, observation et rencontre de professionnels, d'acteurs locaux, analyse des informations obtenues, mise en lien avec ses propres pratiques.

Évaluation : travaux oraux et écrits fondés sur les rencontres, les observations et l'analyse des contextes propres aux stages, aux interventions ou projets (l'école, l'école de musique, la crèche, les associations, les ressources locales...).

Développement de l'enfant / Psychologie des apprentissages

Objectifs : ces enseignements placés en 1^e année de formation sont dispensés par des professionnels. Ils sont destinés à familiariser l'étudiant avec les étapes du développement de l'enfant ainsi qu'avec les sciences qui étudient la relation des enfants aux apprentissages, et plus particulièrement à celui de la musique.

Contenus : apports de connaissances sur le développement sensoriel, moteur, cognitif, linguistique, affectif et relationnel de l'enfant, analyses de séquences vidéo, jeux et mises en situation, réflexion sur la prise en compte des publics à besoins particuliers.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la volonté de comprendre et de participer, l'engagement et l'esprit de recherche et est liée aux différents stages et interventions (retour réflexif sur sa pratique).

Didactique et pédagogie

Objectifs : la didactique étant définie comme le « quoi enseigner ? » et la pédagogie comme le « comment enseigner ? », ce cours, qui se poursuit au long des deux années de la formation, a pour but de donner à l'étudiant les compétences nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses interventions en termes de contenus et de moyens, ainsi que d'accompagner sa prise d'autonomie progressive dans l'élaboration de projets pédagogiques.

Contenus : au cours des deux années de formation, l'étudiant va acquérir des connaissances sur la discipline éducation musicale, son histoire et ses enjeux, se doter d'outils pour concevoir, mener et évaluer des séances (et à terme un projet finalisé) permettant l'apprentissage et l'expression des enfants ou du public visé.

Évaluation : elle est liée aux différents stages et autres interventions.

En première année, elle prend en compte les retours réflexifs sur les activités menées en classe (interprétation, improvisation, invention, création, écoute), les contenus musicaux (répertoires, dispositifs instrumentaux et vocaux, codage...) et la maîtrise des outils du musicien intervenant (préparations de séances, modalités d'évaluation, outils de remédiation).

En 2^e année, l'évaluation comprend la rédaction et la soutenance à l'oral d'un dossier de projets musicaux (en fin de semestre 3). L'épreuve de pratique pédagogique (au cours du semestre 4) constitue une des épreuves terminales du diplôme.

Écoute, analyse, arrangement

Objectifs : développer des outils d'analyse et d'écoute pour soi d'abord, et en vue de transmettre à un groupe. Élargir sa culture musicale, son vocabulaire et ses références culturelles. Développer sa capacité à transcrire la musique, arranger et composer en vue d'une réalisation collective.

Contenus : méthodologie d'analyse, l'écoute dans les programmes scolaires et dans l'éducation musicale des enfants, culture musicale, histoire des arts, travaux d'écriture et d'arrangement.

Évaluation : travaux individuels ou collectifs en lien avec les projets et les stages menés durant la formation.

Expression écrite et orale

Objectifs : être capable de produire un discours structuré et réfléchi, tant à l'oral qu'à l'écrit ; savoir répondre aux besoins de communication du musicien intervenant dans les situations habituelles du métier. Cet enseignement s'étend sur les deux années de formation.

Contenus : cette matière ne fait pas l'objet d'un enseignement au CFMI. L'étudiant est invité, selon ses besoins, à la travailler en autoformation, en utilisant notamment les ressources, en ligne ou en présentiel, proposées par l'université. L'entraide entre pairs est fortement encouragée.

Évaluation : l'évaluation est faite de façon transversale. Elle prend la forme d'un diagnostic initial et de conseils de progrès par les enseignants aux premiers rendus de travaux écrits ou d'oraux. Dans certains cas (étudiants étrangers, situation de handicap...), un tutorat peut être organisé. En 2^e année, le mémoire professionnel et sa soutenance à l'oral constituent l'une des épreuves terminales du diplôme.

Improvisation

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années. Il a pour objectifs : cultiver une attitude de recherche et de curiosité avec son propre instrument, sa voix et d'autres corps sonores, développer son écoute pour savoir faire évoluer son jeu dans un collectif, imaginer des situations pour conduire les enfants à improviser et être inventifs. En 1^{re} année, cet enseignement mêlera les étudiants du CFMI et ceux de 1^{re} année de l'ESMD (École Supérieure de Musique et de Danse).

Contenus : situations de jeu diverses et ouvertes, moments de pratique et moments d'analyse, écoutes et découverte de répertoires.

Évaluation : l'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, être concentré, être engagé, être imaginatif, à maîtriser son geste instrumental ou vocal, à faire des propositions, les trier, les améliorer, les nommer, s'exprimer, et imaginer des situations pratiques.

Instrument d'accompagnement

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant de s'accompagner lui-même et d'accompagner un groupe. Tous les étudiants doivent s'initier à la pratique de la guitare. Ceux qui sont déjà pianistes pourront se perfectionner dans leur instrument. À terme l'étudiant doit pouvoir s'accompagner en chantant, accompagner les enfants, préluder, interluder, postluder, « lancer » et soutenir un groupe de chanteurs, varier son jeu dans une intention expressive.

Contenus : pour les débutants : accompagnement de chansons de difficultés croissantes, découverte progressive des positions d'accords, pratique de leurs enchaînements, pratique de rythmes et formules stéréotypées.

Pour les plus avancés : accompagnement dans des styles et des rythmiques variés, harmonies enrichies, improvisation.

Évaluation : l'évaluation porte sur divers exercices : jeu individuel et collectif, lecture de grille d'accords, harmonisation de chanson, chanson préparée à chanter en s'accompagnant ou en accompagnant un autre étudiant... L'assiduité et engagement sont pris en compte.

Jeu instrumental collectif

Objectifs : aborder la conduite du jeu collectif par la pratique de la musique expérimentale, la musique concrète, la musique d'objets, appréhender autrement son environnement sonore et les instruments de la musique, en passant par l'écoute, l'exploration, l'improvisation, l'invention.

Contenus : séances collectives de (re)découverte des instruments et des corps sonores, exploration de leur potentiel de jeu musical, développement de l'écoute par la recherche sonore, l'improvisation et l'expression. Lien avec les stages centrés sur le jeu instrumental, les activités d'invention et de création ainsi qu'avec les interventions en petite enfance.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées collectivement et repose sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, concentré, engagé, imaginatif, à maîtriser son geste, faire des propositions, les trier, les améliorer, s'exprimer, imaginer des situations pratiques. Cette capacité d'invention se mesure également, de façon transversale, dans d'autres disciplines ou mises en situation (stages, interventions, projets artistiques...).

Langue vivante

Objectifs : développer la pratique d'une langue vivante, dans un cadre lié à la formation au DUMI et à l'exercice habituel du métier de musicien intervenant. Cette discipline s'étend sur les deux années de formation pour ceux qui n'en sont pas dispensés.

Contenus : autoformation (notamment au CRL – centre de Ressources en Langues) de l'université. Travail personnel demandé : collecte de cinq textes ou documents (images, vidéos, albums...) en langue étrangère. Travail de compréhension, de traduction. Entraînement à l'expression orale sur les sujets traités dans les documents choisis.

Évaluation : épreuve orale portant sur les documents choisis. L'entretien a lieu autant que possible dans la langue choisie. Il peut être demandé à l'étudiant de se présenter, de lire un passage du document, de le traduire, de le résumer dans ses grandes lignes, de s'exprimer sur les idées développées, de justifier le choix et l'intérêt du document.

Organologie pratique / Lutheries expérimentales

Objectifs : ce cours s'étend sur les deux années de la formation et vise à doter les étudiants de connaissances théoriques et pratiques pour découvrir et développer des outils en vue d'activités instrumentales et créatives avec des groupes d'enfants ou pour de productions artistiques.

Contenus : découverte des diverses familles instrumentales, de leur classification, de leurs principes acoustiques et de leurs contextes culturels. Réalisations pratiques d'instruments ou de dispositifs, exploration et jeu (en 1^e année : découverte et exploration, réalisation d'un projet en lien avec le stage « invention / création » et les interventions en petite enfance ; en 2^e année : réalisation d'un parc d'instruments pour les projets à l'école, travail en atelier, mise en œuvre musicale et artistique).

Évaluation : exposés oraux, dossier présentant la démarche (cahier des charges, croquis, réflexion pédagogique), réalisations pratiques, moments de jeu musical (en cours ou lors de projets artistiques ou de stages).

Parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)

La deuxième année du DUMI est conçue autour un tronc commun et d'un volume d'environ 120 heures (60 par semestre) consacrées au parcours personnalisé de l'étudiant.

Celui-ci consiste à réaliser, seul ou en groupe, des projets qui peuvent être : une formation instrumentale renforcée ou élargie, l'approfondissement d'une discipline, des interventions dans des lieux spécifiques (temps extra-scolaire ou périscolaire, école de musique, milieu de la santé, du handicap, de la petite enfance, secteur social, personnes âgées, milieu carcéral...), le montage de projets artistiques, un engagement associatif, etc.

Les propositions des étudiants devront être validées par l'équipe du CFMI et feront l'objet d'une évaluation. Dans l'emploi du temps, la journée du jeudi est « libérée » à cet effet, mais les actions pourront se dérouler à d'autres moments de la semaine, compatibles avec les cours du CFMI.

Percussions

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif d'apporter à l'étudiant des connaissances sur les instruments de percussion et leur pratique dans des répertoires divers, de lui permettre de développer son propre sens rythmique, de lui donner des outils pour la transmission et la mise en œuvre de projets dans les classes.

Contenus : pratiques de percussions d'origines géographiques diverses et de leurs répertoires et techniques spécifiques, approche des percussions corporelles et du *beat box*, pratiques à l'aide d'instruments de fortune, de récupération ou bricolés, composition de pièces musicales. Mises en situation en contexte de prestation ou de travail avec des groupes d'enfants, techniques d'apprentissage.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments musicaux collectifs ou individuels, de propositions d'activités, de mises en situation devant des groupes.

Physiologie de la voix de l'enfant, l'adolescent et l'adulte

Objectifs : pour faire chanter les enfants sans danger et pour exercer plus tard son métier avec un bon confort vocal, l'étudiant doit acquérir des éléments de physiologie de la voix ainsi que des outils pour entendre et décrire les caractéristiques d'une voix d'enfant.

Contenus : cet enseignement placé en début de formation est dispensé par un orthophoniste. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec l'anatomophysiologie de la voix (schémas, photos, documents audio et vidéo), avec ses aspects musicaux et expressifs (portée de la voix, chant lyrique, autres techniques), avec les pathologies et l'hygiène vocales. L'écoute et l'analyse d'enregistrement de voix d'enfants, la lecture de certains articles ou ouvrages compléteront de travail mené en cours.

Évaluation : rédaction d'un dossier d'analyse de voix d'enfants qui devra être présenté et soutenu à l'oral.

Pratiques scéniques et chorégraphiques

Objectifs : pratiquer la mise en relation de la musique avec les mouvements corporels (bouger, jouer, danser, chanter, écouter, improviser...), apprendre à dialoguer avec les techniciens de la scène, développer son sens artistique en situation de prestation scénique, explorer différents types d'activités que l'on peut transférer avec des élèves.

Contenus : exercices développant la motricité, la latéralité, la conscience de son corps dans l'espace, l'équilibre, la coordination, la concentration ; approche des éléments techniques et du vocabulaire spécifique de la scène (lumière, son, décor, machinerie...).

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments chorégraphiques et musicaux, collectifs ou individuels, de propositions d'activités ou de mises en espace à destination de groupes d'enfants. De façon transversale, chaque prestation sera l'occasion d'évaluer les acquis des étudiants dans ce domaine.

Projet professionnel / Portefeuille d'expériences et de compétences

Objectifs : organiser progressivement son insertion professionnelle, faire le point sur ses atouts et ses difficultés, mettre en valeur et communiquer ses expériences et compétences, acquérir des outils efficaces au service de son projet. Ce cours se déploie sur toute la durée de la formation.

Contenus : retour réflexif sur les acquis de la formation, témoignages de professionnels partenaires du musicien intervenant (personnels de l'éducation nationale, directeur d'école de musique, élu ou responsable des collectivités), information sur les cadres institutionnels et les mécanismes de l'emploi, entraînement à la rédaction de CV, de lettres de motivations, simulations d'entretiens.

Évaluation : elle prend en compte la présence et implication de l'étudiant dans son projet personnel. Cet enseignement trouve son aboutissement dans le mémoire professionnel et l'épreuve terminale d'entretien devant jury.

Technique du son / Lutheries électroniques

Objectifs : comprendre la chaîne électroacoustique, apprendre les bases de la prise de son, maîtriser les techniques d'enregistrement, de jeu, d'édition, de mixage, développer l'écoute, l'attention, aborder la création en incluant divers outils et instruments électroniques et numériques.

Contenus : travail avec divers appareils et installations dans le cadre de projets spécifiques à cet enseignement ou liés à des stages ou des projets artistiques : manipulations, câblages et configurations, enregistrement, montage, mixage, jeu musical, création...

Évaluation : capacités d'écoute, maîtrise des outils, réalisations pratiques, assiduité, ponctualité, investissement dans le cours et réinvestissement dans les stages et interventions, partage d'information ou de compétences, entraide.

Technique vocale / Atelier choral / Répertoires et interprétation

Objectifs : ces enseignements s'étendent sur les deux années de formation. Ils ont pour objectifs que l'étudiant découvre et perfectionne sa voix, comme choriste, comme soliste ou pour faire chanter un groupe (aisance, étendue, sonorité, diction, expression...) ; et qu'il expérimente et interprète

divers répertoires vocaux en vue des projets qu'il aura à mener dans le cadre de la formation et, plus tard, dans l'exercice du métier.

Contenus : travail corporel, respiration, posture, vocalises, polyphonie. Travail sur des répertoires monodiques et polyphoniques : ligne mélodique, rythme, métrique, phrasé, prosodie, langues étrangères, harmonie, interprétation... Certaines séances sont collectives, d'autres individuelles et adaptées aux besoins spécifiques des étudiants. Le travail de l'étudiant sur sa propre voix s'accompagne d'une réflexion sur les outils à mettre en œuvre dans le cadre du travail mené lors des interventions.

Évaluation : elle prend en compte la progression individuelle, l'assiduité, la ponctualité et la participation active de l'étudiant. La compétence vocale se mesure de façon transversale : exercices pratiques, mises en situation, pièces chantées individuellement, en petits groupes ou en chœur lors de projets collectifs (stages, projets artistiques...).

LES STAGES ET LES INTERVENTIONS PRATIQUES

Au cours des deux années d'étude au CFMI, les étudiants effectuent des stages obligatoires en milieu scolaire et dans d'autres structures afin de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler face à des groupes, avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Par l'observation et l'échange avec les enseignants et d'autres professionnels, par la mise en œuvre d'activités d'éducation musicale devant des groupes d'enfants ou d'adultes, par le partage d'expériences avec leurs pairs et avec l'aide et les conseils des tuteurs, ils construisent peu à peu leurs compétences de musicien intervenant.

1^e et 2^e année : Classes d'application

Les classes d'application viennent de l'école Bossuet, située à Villeneuve d'Ascq, dans le quartier Pont-de-Bois (à proximité du campus et des locaux du CFMI). Cet établissement est partenaire du CFMI depuis plusieurs années et les enseignants ont maintenant une expertise certaine dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en formation.

Les pratiques vocales sont une activité centrale des séances d'éducation musicale à l'école, c'est pourquoi les enseignements et mises en situation qui lui sont consacrés se déroulent sur les deux années de la formation.

Deux classes de l'école Bossuet se rendent dans les locaux du CFMI chaque vendredi après-midi afin que les étudiants apprennent à mettre en œuvre les outils nécessaires à la transmission orale et aux pratiques vocales en direction d'un groupe d'enfants. Les étudiants sont encadrés par deux enseignantes, cheffes de chœur : Nathalie Brouiller et Christelle Marchand.

Ce travail fera l'objet d'une restitution partagée au Kino (campus Pont de Bois) afin de valoriser l'engagement des élèves et de leurs enseignants.

Stages de 1^e année

Les stages de 1^e année (écoles maternelles et élémentaires) se dérouleront à Mons-en-Barœul, ville avec laquelle le CFMI est en partenariat. En contrepartie de l'accueil des étudiants, les enseignants concernés sont conviés à des matinées de travail et de formation dans les locaux du CFMI.

1^e année : Stages en écoles élémentaires

Ces stages ont pour objectif de familiariser les étudiants avec la conduite d'activités vocales et instrumentales dans le cadre scolaire. Ceux-ci devront apprendre à concevoir et mettre en œuvre des séances, à collaborer avec un enseignant pour mener un projet musical, à conduire un groupe et à analyser leur pratique. Au premier semestre ils mèneront un projet à dominante vocale. Au deuxième semestre il s'agira de proposer un projet centré sur des activités d'invention et de création mêlant voix et dispositif instrumental. Chaque école accueille un groupe d'étudiants à raison d'une demi-journée par semaine. Après une période d'observation de l'école et de la classe, les étudiants interviennent pour un cycle de 8 séances. Sous la responsabilité de l'enseignant, chaque étudiant prend en charge une classe pour une séquence d'éducation musicale d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Il conçoit la séance et conduit des activités où les temps de pratiques vocale et/ou instrumentale alternent avec des moments d'écoute et d'échange. Pendant la séance, les autres étudiants sont observateurs. Le groupe d'étudiants peut être amené à travailler collectivement. Les étudiants sont encadrés par des tuteurs de stage, qui sont des musiciens intervenants en exercice, ainsi que des formateurs du CFMI. Les tuteurs effectuent des visites-conseils régulières.

1^e année : Interventions en école maternelle

Les étudiants de première année seront, au cours du deuxième semestre, par groupe en « résidence » pendant trois fois deux jours dans une école maternelle. Durant ce temps, ils mèneront diverses activités musicales avec et pour les enfants (accueil en musique le matin, réveil après la sieste, jeux dansés et chantés dans la cour ou en salle de motricité, contes et histoires en musique, jeu instrumental sur des installations sonores, chansons et comptines, etc.). Ce moment fort sera précédé d'un temps d'observation et de préparation avec l'équipe enseignante de l'école. Pour la conception de leurs séances et pour l'enrichissement de leurs projets, les étudiants seront encadrés par des formateurs du CFMI.

Stages de 2^e année

Les stages de 2^e année font l'objet de conventions spécifiques car ils constituent à la fois un moment de formation et un levier de développement de l'emploi. Ils sont mis en place dans des collectivités (communes ou communautés de communes) de la région des Hauts-de-France, en concertation avec les inspections de l'éducation nationale concernées.

2^e année : Projets musicaux en milieu scolaire

Le stage en milieu scolaire de deuxième année s'étend sur les deux semestres. Il est effectué dans des conditions proches de la réalité d'exercice du métier de musicien intervenant et donne lieu à diverses évaluations par des jurys de professionnels tout au long de son déroulement.

Les organismes-supports de stage sont des communes ou des communautés de communes qui en ont manifesté le désir et se sont engagées par le biais d'une convention trisannuelle avec le CFMI. Le choix précis des écoles se fait ensuite en concertation avec les partenaires (collectivités, inspections). La répartition des étudiants sur les différents lieux de stage est faite par l'équipe du CFMI.

Au sein de l'école, l'étudiant intervient dans quatre classes chaque lundi d'octobre à juin. Pour chacune, il conçoit et met en œuvre, en partenariat avec les enseignants, un projet musical et pédagogique. L'une des classes, de préférence du cycle 3, mènera un projet centré sur le chant choral et la pratique vocale.

Les projets font l'objet d'une restitution sur scène au cours de la manifestation « *l'Enfant dans son temps musical* », lors d'une journée du mois de juin. Ce moment de représentation constitue l'une des épreuves terminales du diplôme.

Les étudiants sont encadrés par des tuteurs et des formateurs du CFMI. Les différents partenaires (collectivité d'accueil, inspecteur de circonscription, CPEM, enseignants, formateurs du CFMI et artistes) sont associés, selon leurs compétences propres, aux divers moments-clés du stage : conventions pédagogique et financière, écriture et évaluation des projets, visites-conseils lors des séances, jurys des épreuves de pratique pédagogique, organisation de la restitution, bilan partenarial, etc.

2^e année : Le parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)

Le PPE permet à chaque étudiant de 2^e année d'approfondir ses connaissances et compétences dans une thématique propre aux champs d'intervention des musiciens intervenants qu'il aura choisie, de se constituer un réseau et d'engranger de premières expériences professionnelles.

Les champs d'application peuvent être :

- Approfondissement de pratiques propres à l'intervention musicale et la pratique collective (direction d'orchestres d'harmonie, d'orchestres à l'école ou en école de musique, direction de groupes vocaux, lutherie expérimentale et pratiques instrumentales avec instruments issus de l'ALEx¹, etc.) ;
- Interventions dans d'autres milieux que l'école : petite enfance, secteur du handicap ou de la santé, secteur social, CFA, écoles de musique (éveil musical, enseignement de la FM, ateliers de percussions, etc.) ;
- Actions de médiation autour du spectacle jeune public ;
- Création de spectacle jeune public ou de spectacle interdisciplinaire (en collaboration avec des étudiants d'autres établissements ou d'autres cursus artistiques).

Les étudiants sont encadrés par des enseignants permanents du CFMI, et suivis, sur le terrain et dans leurs projets, par différents professionnels (artistes, metteurs en scène, musiciens intervenants ayant développé certaines spécificités, enseignants de conservatoire, techniciens ou cadres de santé, personnels d'encadrement issus des collectivités locales ou du monde associatif...).

¹ ALEx = Atelier de Lutheries Expérimentales, *Fab-lab* dédié à la fabrication d'instruments et la recherche en organologie, au service de la démocratisation des pratiques musicales.

LES PROJETS ARTISTIQUES

Dans le cadre de la formation au DUMI, les étudiants mènent des projets artistiques à destination d'un public d'enfants et/ou autre. Ces projets leur permettent de s'exprimer comme musiciens et de développer leur capacité à concevoir et conduire des actions d'éducation artistique et culturelle favorisant la rencontre entre le public, les artistes et les œuvres.

Toutes ces actions sont conduites en lien avec les différentes disciplines de la formation et font intervenir des artistes. L'aboutissement prend le plus souvent la forme d'un concert ou d'une manifestation dans un lieu de création ou de diffusion, devant un public et en étroite concertation avec les collectivités et les institutions qui nous accueillent.

« L'homme-orchestre »

Les étudiants de 2^e année travailleront à imaginer des moments musicaux « seuls en scène » à partir de leurs instruments habituels et d'extensions instrumentales diverses manipulées par les coudes, les genoux, attachés aux chevilles, etc. Ils seront encadrés artistiquement par Jean-François Vrod ainsi que par Jean Jeltsch pour la partie organologique de ce projet. Une restitution de ce travail aura lieu le 24 octobre 2025.



Jean-François Vrod est violoniste. Son travail porte sur la valorisation des musique populaires qu'il collecte ainsi que sur le prolongement contemporain du geste du musicien traditionnel. Il collabore pour ses projets avec de nombreux musiciens (Dominique Pifarely, Alain Savouret, Frédéric Le Junter, etc.). Il a fondé le trio *La Soustraction des Fleurs* qui a reçu des commandes d'État et a enregistré pour Radio France-Signatures et Umlaut Records.

<https://www.vrodandco.com/>

« Soundpainting »

Les étudiants de la « prépa CFMI » s'initieront à la pratique du Soundpainting sous la direction artistique d'Angélique Cormier. Cette discipline, qui consiste en un langage multidisciplinaire signé permettant la création et l'interprétation en direct de musique, théâtre, danse, etc. L'atelier se déroulera du 21 au 24 octobre 2025 et se terminera par une restitution sur la scène de l'auditorium du Conservatoire de Tourcoing.



Angélique Cormier est musicienne, compositrice, artiste origamiste et pédagogue. Elle crée, dirige et joue des spectacles qui mêlent la musique, l'origami, la poésie. Pianiste, chanteuse et titulaire du DUMI, elle a également pratiqué la danse et les arts plastiques. Elle est directrice artistique ou co-directrice de différentes créations et structures, pour l'espace public ou la scène, en France et à l'international.

<http://www.angeliquecormier.com/>

Concert de chansons

Les étudiants de 1^e année concevront un spectacle original à partir d'un répertoire de chansons dont ils écriront et joueront eux-mêmes les arrangements. Ce sera pour eux l'occasion d'évoluer sur un plateau (travail du corps et de la voix, déplacements, prise en compte du lieu, occupation de l'espace...) et de donner forme au matériau qu'ils apportent. Ce *workshop* se déroulera du 21 au 24 octobre 2025, puis du 9 au 13 février 2025. Il donnera lieu à deux représentations, l'une pour des scolaires, l'autre pour tout public. Séverine Ragainne en assurera la mise en scène.



Comédienne, danseuse, metteuse en scène, **Séverine Ragainne** a travaillé pendant 4 ans au sein du collectif de l'Astrakan, à Caen, avant de s'installer à Lille, où elle collabore régulièrement avec le Théâtre du Prato, la Compagnie du TEC, le Théâtre de la fiancée, la Compagnie de la Bardane... Elle a développé un travail de corps, d'image et de texte avec le groupe *Rictus* de David Bobée.

<https://urlz.fr/sLDr>

« Radiolarians »

Les étudiants de 2^e année ainsi que des étudiants de l'École Supérieure de Musique et Danse (ESMD) travailleront, sous la direction de musiciens du collectif Muzzix, *Radiolarians*, pièce du compositeur américain Michael Pisaro-Liu conçue pour une formation à géométrie variable d'une trentaine de musiciens et musiciennes. Cet atelier se déroulera du 10 au 13 mars 2026 et se conclura par une restitution en lien avec l'IME de Loos.



Muzzix est un collectif d'une trentaine de musiciens et musiciennes basé à Lille. Il mène de nombreux projets artistiques allant du jazz contemporain aux musiques expérimentales et improvisées, du solo au grand orchestre, du concert à l'installation sonore ou la performance.

<https://muzzix.info/>

Chansons à jouer et à danser

Les étudiants de 2^e année apprendront à conduire, à la voix, en dansant et en jouant un répertoire de chansons et danses traditionnelles. Ils travailleront au cours de l'année au CFMI avec Gabriel Lenoir, (ensembles *Shillelagh*, *la Cuivraille*...). Ce travail trouvera son aboutissement dans un « bal trad. » sur le campus Pont de Bois de l'université le 19 février 2026.



Gabriel Lenoir est violoneux-violoniste, compositeur et arrangeur, toujours dans le style des musiques de tradition orale. En plus des musiques qu'il crée pour les différents groupes dont il fait partie il compose pour la vidéo d'animation ou le théâtre. Il a participé à la musique du film documentaire « *Le Grand Bal* », de Laetitia Carton, présenté au Festival de Cannes en 2018.

<https://www.gabriel-lenoir.fr/>

Concerts chorals

Les étudiants des deux promotions du CFMI travaillent cette année, sous la direction de Nathalie Brouiller, un répertoire choral qu'ils restitueront sous la forme d'un spectacle où le mouvement et l'espace auront leur place. Le concert sera donné le 10 avril 2026. L'atelier vocal qui réunit les étudiants de la « prépa CFMI », sera associé à ce concert. Un autre concert choral est prévu le 6 février 2026. Il réunira les deux classes d'application, qui auront travaillé avec Nathalie Brouiller et Christelle Marchand.



Nathalie Brouiller, flûtiste, chanteuse, cheffe de chœur, titulaire du DUMI et du DE de chant choral a exercé – entre autres – au Conservatoire de Boulogne-sur-Mer. Elle est actuellement membre de l'équipe permanente du CFMI, continue de diriger plusieurs chœurs dans la région et est engagée dans l'organisation artistique de plusieurs festivals.

<https://urlz.fr/uXkY>

Spectacle musical de création

Les étudiants de 1^{re} année travailleront à la conception d'un spectacle mêlant instruments, voix, théâtre d'objets, textes, lutheries électroniques. Le spectacle sera joué le 22 mai 2026. Il donnera lieu à deux représentations, l'une pour des scolaires, l'autre pour tout public. Le projet sera encadré artistiquement par Abril Padilla, improvisatrice, compositrice.



Compositrice, performeuse et chercheuse en anthropologie du son franco-argentine, **Abril Padilla** vit à Bâle depuis 2006. Titulaire du DUMI, elle a mené une recherche autour de l'expérimentation acoustique et la proximité de l'écoute dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Strasbourg. Elle s'intéresse aux limites spatiales, sociales et esthétiques de la pratique musicale et du jeu instrumental.

<https://abrilpadilla.net/>

L'Enfant dans son Temps Musical (ETM)

Ce rendez-vous annuel soutenu par plusieurs partenaires (collectivités d'accueil des stages, Conseil Régional, DRAC) permet à des enfants des écoles de la région de présenter en public le résultat du travail mené durant l'année scolaire avec des étudiants de 2^e année du CFMI. Les étudiants, les enfants et leurs enseignants seront encadrés par Nathalie Brouiller et Nicolas Ducron (compagnie *H3P*), artiste mêlant théâtre et musique. Les représentations s'étaleront du 26 mai au 9 juin 2026.



Nicolas Ducron, metteur en scène et comédien, a suivi des études à l'ENSATT, rue Blanche à Paris. Il se dit musicien autodidacte (accordéon, clarinette, saxophones, ukulélé, guitares) et se produit comme auteur, compositeur, interprète dans la région Hauts-de-France. Il a plusieurs spectacles et plusieurs albums à son actif.

<https://urlz.fr/sLGk>

LES ENSEIGNANTS ET CHARGÉS DE COURS

L'équipe pédagogique permanente du CFMI comprend trois enseignants-musiciens titulaires et une enseignante contractuelle, elle-même musicienne intervenante et cheffe de chœur. Pour mettre en œuvre le plan de formation, il est fait appel à un grand nombre de professionnels venant d'horizons divers : musiciens intervenants, enseignants en écoles ou en conservatoires, chercheurs, artistes, luthiers, orthophoniste, cadres des collectivités territoriales, responsables d'établissements...

Berthon Christine	Musicienne intervenante, chanteuse, comédienne, conservatoire de Lille
Brouiller Nathalie	Musicienne intervenante, cheffe de chœur, enseignante contractuelle au CFMI
Brunel Véronique	Professeure de danse, intervenante, conservatoire de Lille et ESMD
Cambrai Lucie	Orthophoniste, spécialiste de la voix chantée La Madeleine
Cormier angélique	Musicienne, compositrice, artiste origamiste et pédagogue, Blois
Diette Adeline	Professeure de formation musicale, conseillère aux études, conservatoire de Tourcoing
Ducron Nicolas	Metteur en scène, comédien, musicien, compagnie <i>Hyperbole à trois poils</i>
Dymny Cyril	Musicien intervenant, auteur-compositeur, conservatoire de Lille
Esposito Virginie	Musicienne intervenante, guitariste, conservatoire de Saint-André-Lez-Lille
Gadreau Maéva	Musicienne intervenante, cheffe de chœur, conservatoire de Tourcoing
Jeltsch Jean	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent
Lahaye Laurent	Psychomotricien, auteur-compositeur-interprète de chansons pour enfants
Lenoir Gabriel	« Violoneux-violoniste », Lille et Tournai
Marchand Christelle	Professeure agrégée de musique, enseignante permanente

Maréchal Antoine	Musicien intervenant, conservatoire de Tourcoing
Plantin Noé	Musicien intervenant, flûtiste, performer, Conservatoire de Lille
Poinat Elsa	Musicienne intervenante, clarinettiste, conservatoire de Lille
Poisson Philippe	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent, directeur du CFMI
Pruvost Maryline	Musicienne intervenante, improvisatrice, conser- vatoire de Lille, collectif <i>Muzzix</i>
Ragain Séverine	Comédienne, danseuse, metteuse en scène, Lille
Senser Marie	Musicienne intervenante, clarinettiste, conservatoire de Lille
Stock Marie-Astrid	Musicienne intervenante, <i>La clé des chants</i> , Lille
Taussat Samuel	Musicien intervenant, percussionniste, musicothérapeute
Tyran Hélène	Professeure d'anglais, Lycée Maxence Van Der Meersch, Roubaix
Vrod Jean-François	Violoniste « folk », interprète et improvisateur, compagnie <i>La soustraction des fleurs</i>

D'autres personnes interviennent à des degrés divers dans la formation des étudiants du CFMI, notamment pour le suivi des stages de terrain et des parcours personnalisés : artistes, intervenants, inspecteurs, conseillers pédagogiques et enseignants de l'éducation nationale, élus et cadres de collectivités, personnels des lieux partenaires de nos projets (crèches, musées, salles de spectacle, médiathèques, centres de loisirs, associations, orchestres, établissements d'enseignement adapté...).

Règlementation

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Textes de référence

Circulaire 84-220 du 25 juin 1984 des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication, relative à la création des neuf centres de formation de musiciens intervenants dans les universités de Toulouse, Aix-en-Provence-Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Paris XI (Orsay), Rennes, Tours et Poitiers.

Articles L613-1 à L613-7 et D613-1 à D613-50 du Code de l'Éducation, relatifs à la collation des grades et titres universitaires

Articles R613-32 à D613-50 du Code de l'Éducation, relatifs à la validation des études supérieures ou expériences professionnelles antérieures et validation des acquis de l'expérience.

Référentiel-métier, musicien intervenant, CNCFMI et al., janvier 2019.

Enregistrement au niveau 6, pour 3 ans, de la certification « Musicien intervenant » au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en date du 24 septembre 2025.

Partie commune à l'ensemble de l'université

La partie commune du règlement des études est diffusée sur l'intranet de l'université : <https://ent.univ-lille.fr/etu/scolaire>

Elle concerne essentiellement les mentions de DEUST, licence, licence professionnelle (dont le BUT) et master, mais les étudiants du CFMI y trouveront des informations sur les inscriptions, les validations, les transferts de dossiers, l'aménagement, etc.

Conditions d'admission en DU *Musicien intervenant*

- Être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence),
- Justifier de deux années d'études supérieures ou avoir exercé une activité permettant la validation d'acquis antérieurs,
- Posséder une identité artistique affirmée, une expérience musicale diversifiée, une bonne maîtrise technique de son instrument et sa voix. Aucun diplôme n'est exigé,
- Faire preuve de maturité, de sens des responsabilités et de motivation pour travailler avec des publics divers (enfants, tout petits, personnes en situation de handicap...).

Des validations, des dispenses ou des entrées dérogatoires en formation peuvent être accordées en fonction des parcours des candidats.

Modalités d'admission

L'entrée en formation au CFMI est soumise à l'examen d'un dossier puis à la réussite de tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien avec le jury. Le calendrier et le nombre de sessions ainsi que le descriptif précis des épreuves sont actualisés chaque année et sont publiés sur le site internet du CFMI.

L'admission n'est définitive que lorsque l'étudiant a effectué son inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'université de Lille.

Organisation des enseignements

Les enseignements comprennent des cours théoriques, des ateliers de pratique individuelle et collective, des projets artistiques et des stages obligatoires dans les écoles ou d'autres lieux. Ils sont regroupés en unités d'enseignement (UE) et en blocs de compétences et connaissances (BCC). Le plan de formation est actualisé chaque année. Il est approuvé par le Conseil d'Institut et est communiqué aux conseils de l'université de Lille. Tous les enseignements sont obligatoires et soumis au contrôle d'assiduité.

Durée des études

La formation représente un volume global de 1500 heures environ, réparties sur deux années. Un étudiant peut, sous conditions (handicap, maladie, charge de famille, études instrumentales menées en parallèle du DUMI, etc.), demander à étaler sa formation sur une durée plus longue. Sauf pour les questions de handicap qui sont examinées et actées par le Relais-Handicap de l'université, l'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Validations, équivalences, dispenses

Tous les enseignements sont obligatoires et soumis au contrôle d'assiduité. Les étudiants qui justifient d'acquis antérieurs peuvent être dispensés de certains cours ou enseignements. L'accord relève du jury d'admission au CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Les étudiants diplômés ou engagés dans d'autres cursus d'études, notamment les études instrumentales ou musicales, peuvent être dispensés de présence à certains cours. Les étudiants concernés doivent néanmoins satisfaire aux évaluations des cours concernés. L'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé. Le CFMI pourra mettre fin à ces dispenses si elles compromettent la réussite de l'étudiant.

Calendrier

Un planning général est arrêté en début d'année universitaire. S'il doit être revu en cours d'année, les étudiants en sont informés. Du fait des stages en milieu scolaire et hors école, le calendrier de la formation au CFMI déroge au calendrier général de l'université de Lille. Certains étudiants peuvent être amenés à conduire des actions pendant des périodes de pause pédagogique ou pendant les vacances scolaires ou universitaires.

Les enseignements se déroulent le plus souvent entre 8h00 et 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 8h00 et 13h00 les mercredis. Certains cours, représentations ou concerts peuvent exceptionnellement se dérouler à d'autres moments, notamment certains mercredis après-midi ou en soirée. Les étudiants en sont informés à l'avance.

Césure

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période d'un semestre ou d'une année universitaire afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Le projet de césure doit être soumis à l'approbation de la direction du CFMI (lettre de motivation et modalités de réalisation). Pendant la période de césure, l'étudiant reste inscrit à l'université.

La césure donne lieu à un engagement réciproque de l'étudiant à réintégrer la formation d'origine en fin de période de césure et de l'établissement à garantir sa réinscription « dans le semestre ou l'année suivant ceux validés avant l'année de suspension ». L'étudiant peut solliciter une période de césure dès le début de son cursus. Il ne peut bénéficier d'une césure à l'issue de sa diplômation.

Mobilité internationale

Les étudiants ont, durant leur cursus universitaire, la possibilité d'effectuer des séjours à l'international (séjours d'études ou stages). Les informations sur les programmes de mobilité, les modalités d'accès, les périodes de candidature, les aides à la mobilité, la validation des études effectuées à l'étranger et la valorisation de la mobilité se trouvent sur le site : <https://international.univ-lille.fr/>.

Aménagements d'études pour les publics spécifiques

Les étudiants en situation de handicap – temporaire ou permanente – bénéficient d'un accompagnement individualisé et de mesures de compensation. Celles-ci sont prononcées par la commission handicap plurielle d'établissement (CHPE), sur avis du médecin du service de santé de l'université en concertation avec l'équipe du CFMI. Les étudiants concernés doivent prendre contact dès que possible avec le référent handicap du CFMI ainsi que le relai handicap du campus Pont de Bois.

L'évaluation en cours de formation

Les enseignements, projets artistiques et stages donnent lieu à une évaluation en contrôle continu intégral, en session unique, selon un calendrier et des formes établis en début d'année universitaire et communiqués aux étudiants. Les épreuves peuvent être des travaux écrits, des oraux, des prestations artistiques individuelles ou collectives, des séances menées dans des classes ou d'autres lieux de stage.

L'évaluation prend en compte le degré de maîtrise atteint par l'étudiant dans l'acquisition des compétences-métier du musicien intervenant. Des échanges réguliers avec les formateurs doivent permettre à l'étudiant de faire régulièrement le point sur les progrès accomplis ou à accomplir.

Dans les disciplines, stages ou projets qui nécessitent un travail collectif ou partenarial, ou dont l'évaluation ne peut se faire sans une participation suivie de l'étudiant, les enseignants, qui sont les garants des compétences acquises, ont toute légitimité pour considérer qu'une évaluation n'est pas possible au-delà de 50 % d'absences, même justifiées.

À la fin de chaque semestre, le jury recueille l'avis des formateurs, établit un bilan des acquis, arrête les notes et valide ou non les unités d'enseignement et les blocs de compétences.

Les règles de progression

Le principe de compensation s'applique entre les disciplines d'un même BCC. Dans le cas d'enseignements se poursuivant sur l'année entière, c'est la progression sur l'année qui sera examinée et valorisée. Les BCC ne sont pas compensables entre eux. Les BCC3, qui concernent les compétences pédagogiques de l'étudiant (stages en milieu scolaire, interventions en milieux divers) sont déterminants pour le passage de 1^e en 2^e année et pour l'admission aux épreuves terminales.

Admission en 2^e année – Redoublement – Réorientation

En fin de 1^e année, le jury statue sur la poursuite d'étude. Il recueille l'avis des formateurs, arrête sa décision et en informe l'étudiant. Celui-ci peut ainsi se voir notifier :

- Le passage en 2^e année quand le parcours de 1^e année s'est déroulé de façon satisfaisante ;
- Le passage en 2^e année, assorti de conditions si le jury estime que l'étudiant ne possède pas toutes les compétences requises. Il pourra notamment lui être proposé d'aménager son parcours sur deux ans afin de se donner le temps de progresser et de conforter ses acquis ou sa pratique ;
- Le redoublement de la 1^e année (avec des aménagements de parcours éventuels en fonction des acquis et des besoins de l'étudiant).

Dans les deux derniers cas, le jury recevra l'étudiant afin de motiver sa décision et d'entendre l'intéressé. Les aménagements de parcours font l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

En cas d'échec au terme du redoublement de la 1^{re} année, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre la formation au sein du CFMI.

Le jury reçoit l'étudiant afin de motiver sa décision et d'entendre l'avis de l'intéressé. L'équipe du CFMI ainsi que les services compétents de l'université guident l'étudiant vers une réorientation.

Les épreuves terminales

Les épreuves terminales interviennent en fin de 2^e année. Elles permettent à l'étudiant d'attester de ses compétences professionnelles comme musicien-pédagogue en milieu scolaire et hors école et comme acteur du développement des pratiques artistiques et culturelles sur un territoire. Elles conditionnent la délivrance de la certification et comprennent :

- Une épreuve de pratique pédagogique évaluée en situation sur le terrain de stage par une commission présidée par un Inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- La réalisation d'un spectacle musical (manifestation « *l'Enfant dans son Temps Musical* ») mettant en valeur le travail mené lors du stage préprofessionnel de 2^e année ;
- Un entretien avec le jury terminal du diplôme au cours duquel l'étudiant soutient un mémoire professionnel qui présente un retour réflexif sur ses expériences, ses projets, sa vision du métier et ses enjeux.

Une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de pratique pédagogique interdit de présenter la dernière épreuve et oblige à refaire un stage l'année suivante.

Délivrance du diplôme et de la certification

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) est délivré après la validation par le jury terminal des blocs de compétences de la certification *Musicien intervenant*. La note finale retenue est constituée de la moyenne sur 20 des résultats obtenus aux épreuves terminales.

Le diplôme peut également être obtenu par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Constitution des jurys et commissions

Le « jury d'admission » examine les candidatures des prétendants à l'entrée en formation. Il accorde des validations, des dispenses ou des entrées dérogatoires en formation en fonction des parcours des candidats. Il est désigné par la Présidence de l'université sur proposition du directeur du CFMI et comprend des enseignants permanents du CFMI ainsi que des personnes appelées à y enseigner.

Les « jurys de stage » évaluent la capacité des étudiants à concevoir et mener des projets musicaux en partenariat avec des professionnels sur leurs lieux de stage. Ces commissions sont désignées par le directeur du CFMI et comportent des formateurs du CFMI ainsi que des représentants des secteurs professionnels concernés (selon les cas : IEN, CPEM, musiciens intervenants, directeurs d'écoles de musique, représentants des collectivités, responsables associatifs, etc.).

Les « jurys de semestres » recueillent et synthétisent les avis des formateurs, établissent un bilan des acquis de chaque étudiant, arrêtent les notes de contrôle continu et valident ou non les unités d'enseignement de la formation. Ils sont désignés par le directeur du CFMI et comprennent des formateurs des différents champs disciplinaires enseignés.

Le « jury terminal » ou « jury de certification » apprécie les compétences des étudiants à exercer le métier de musicien intervenant dans sa globalité. Il décide de l'attribution ou non de la certification et du diplôme.

Il est désigné par la Présidence de l'université de Lille sur proposition du directeur du CFMI. Il comprend nécessairement un enseignant-chercheur, qui préside, les enseignants permanents du CFMI, un IEN ou un CPEM, un directeur d'école de musique ou de conservatoire et un représentant d'une collectivité. Il peut s'y adjoindre un représentant du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère de la culture, des enseignants permanents d'autres CFMI, un musicien intervenant en exercice, une personnalité reconnue des secteurs éducatif ou culturel.

Crédits européens

À chaque BCC du plan de formation correspond un nombre de crédits européens (ECTS). Ces unités de compte permettent la comparaison des programmes d'études et favorisent la mobilité des étudiants et la reconnaissance des cursus. La validation des BCC du DUMI peut donner lieu à reconnaissance dans le cadre d'une admission dans un autre parcours d'études (licence, diplôme d'école supérieure dans le domaine artistique...).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CFMI¹

Assiduité – Ponctualité

Les étudiants doivent être ponctuels et assidus à tous les enseignements dispensés au CFMI (cours, ateliers de pratique individuelle et collective, productions artistiques, stages dans des écoles ou d'autres lieux). L'évaluation de certaines disciplines ou projets inclut l'assiduité et l'engagement de l'étudiant, notamment quand les activités conduites sont collectives et que des manquements à l'obligation de présence les compromettent. Une feuille d'émargement permet d'effectuer le contrôle des présences. Elle est à retirer et à rapporter au secrétariat au début et à la fin de chaque demi-journée.

Tout retard ou absence doit être signalé auprès du secrétariat. Lors du retour au CFMI il conviendra de fournir un justificatif (certificat médical ou convocation à un examen par exemple).

Les étudiants ne pouvant assurer une séance dans un des lieux de stage (école, école de musique, association, etc.) devront en avvertir au plus vite et dès que possible le responsable de la structure d'accueil ainsi que le secrétariat du CFMI.

Les étudiants sont tenus de rendre les travaux selon le calendrier et dans les formes prescrites par les enseignants.

Locaux et matériel

Le CFMI dispose de locaux (salles de cours, instrumentarium, atelier, studios et plateau technique) équipés de matériel spécifique (instruments, matériel informatique, audio et vidéo). Ce matériel et ces salles sont confiés au soin et à la responsabilité de chacun. Leur entretien et leur rangement conditionnent le bon fonctionnement des activités du CFMI. En cas de constat d'anomalies, en avvertir immédiatement l'administration du CFMI.

À l'issue de chaque cours – et sauf avis contraire – le matériel sera rangé et le mobilier de la salle remis en place (tables et chaises replacées, pianos fermés, câbles enroulés, appareils électriques mis hors tension, éclairages éteints, fenêtres fermées, radiateurs éteints ou mis en veille).

Certains enseignements ont lieu dans des locaux mis à disposition par des structures partenaires du CFMI (écoles, écoles de musique, lieux culturels, etc.). Les étudiants et les enseignants doivent se conformer au règlement intérieur de ces lieux.

¹ Les consignes sanitaires et sécuritaires générales de l'université s'appliquent aux activités du CFMI. Il est recommandé de consulter le site internet et l'ENT afin de se tenir informé de leur évolution possible.

Prêt de matériel pédagogique

Les étudiants du CFMI peuvent emprunter du matériel pédagogique courant (instruments, matériel audio, vidéo) pour une utilisation sur leurs terrains de stages ou pour un apprentissage personnel. Le matériel sensible (ordinateurs, micros « haut de gamme », etc.) peut être emprunté dans le cadre d'actions spécifiques. Cela devra alors faire l'objet d'une convention particulière. Dans ce cas, il est nécessaire de se rapprocher de l'administration du CFMI.

Le temps d'emprunt sera défini en fonction des projets des étudiants et des besoins du CFMI. Les étudiants devront se munir de sacs, caisses ou valises adaptés afin de protéger le matériel emprunté lors du transport.

Tout étudiant désirant faire un emprunt doit remettre au secrétariat une attestation d'assurance garantissant un montant d'au minimum 3000 €. Le responsable technique du CFMI, peut fournir une fiche explicative à destination des compagnies d'assurance.

En cas d'impossibilité de restitution du matériel (vol, perte) ou de détérioration, l'emprunteur sera tenu pour responsable et devra faire appel à son assureur qui prendra en charge le remplacement ou la réparation du matériel. En avisant immédiatement l'administration. Tout contentieux sera transmis au service juridique de l'université.

Les personnes ne respectant pas ces règles ne pourront plus emprunter de matériel du CFMI.

Occupation des salles en autonomie par les étudiants

Les salles de cours et studios peuvent être utilisés par les étudiants du CFMI en dehors des heures de cours pour du travail personnel ou en groupe en lien avec la formation. Les clés sont à retirer auprès du secrétariat (respecter les heures d'ouverture). Lors de la remise de ces clefs, l'étudiant signe un registre. Il s'engage à rendre les clés le soir même au secrétariat ou, après accord dans la boîte prévue à cet effet. Une contre-signature sera exigée. Durant le temps d'emprunt l'étudiant est considéré comme responsable de la salle et de ses équipements.

Tout étudiant ne respectant pas ces règles ne pourra plus bénéficier du prêt de salle.

La salle A2-562 pourra être mise à disposition pendant la pause méridienne pour permettre aux étudiants du CFMI de se restaurer assis et « au chaud », notamment pendant la période hivernale. Son utilisation fait l'objet d'un règlement particulier affiché dans la salle. L'accès en autonomie à l'atelier de lutherie expérimentales (ALEx) est soumis également à des conditions particulières : règlement intérieur spécifique, accord de l'enseignant responsable, décharge de responsabilité (voir point suivant).

Atelier de lutherie expérimentales (ALEx)

Dans le cadre de leur formation, les étudiants sont amenés à travailler dans l'atelier du CFMI. Il convient de respecter les règles de sécurité affichées sur place et le règlement intérieur spécifique.

L'accès au lieu ne peut se faire que pour les cas suivants : cours d'organologie avec l'enseignant, sur rendez-vous en présence de l'enseignant, ou bien par groupes de deux étudiants minimum, après validation du projet et signature d'une décharge.

Pour les réalisations menées dans le cadre du cours, les étudiants utiliseront des matériaux achetés par le CFMI ainsi que des objets de récupération. Les fournitures et matières premières pour les projets personnels sont à la charge de l'étudiant. Hormis certaines réalisations collectives, les pièces construites dans le cadre du cours appartiennent à l'étudiant.

Photocopies

Le photocopieur est à l'usage de l'administration et des enseignants du CFMI pour la préparation de leurs cours. Les tirages en nombre doivent être faits à l'imprimerie de l'université. Les enseignants peuvent se renseigner auprès du secrétariat.

Certains dossiers ou mémoires feront l'objet d'un tirage à l'imprimerie pour une distribution par le CFMI aux membres des jurys ou aux organismes d'accueil des stages. Les documents à dupliquer doivent alors être déposés ou transmis au secrétariat sous les formes et dans les délais prescrits. Les travaux de duplication et les frais d'envoi des travaux remis hors délais seront à la charge des étudiants.

Assurance

Les instruments et autres matériels personnels des étudiants ne sont pas assurés par le CFMI : il est vivement conseillé de souscrire à une assurance couvrant ces biens.

Chaque étudiant doit être couvert en responsabilité civile. Pour pouvoir intervenir en stage dans les écoles ou d'autres structures, il devra impérativement fournir une attestation.

Secrétariat

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte du secrétariat. Il convient de les respecter.

Par respect pour le travail des personnels, il est demandé d'éviter les afflux dans le bureau et, pour tout problème administratif nécessitant un temps de rencontre important, de prendre rendez-vous au préalable.

Informations pratiques

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UNIVERSITÉ

L'Université de Lille a développé des services numériques afin de pouvoir se connecter en tout lieu, d'avoir accès à des informations sur la vie et l'organisation de l'université, à des procédures dématérialisées ou encore à des outils pour échanger et collaborer.

Identité numérique

Dès votre inscription, une identité numérique et un compte associé sont automatiquement générés. En tant qu'étudiant de l'Université de Lille, vous disposez d'une adresse de messagerie de type : *prenom.nom.etu@univ-lille.fr*. Vous pouvez ensuite gérer vos informations dans l'application « Mon Identité numérique » disponible dans l'ENT.

Se connecter au réseau sans fil – wifi

Pour vous connecter au réseau sans fil, choisissez le réseau wifi sécurisé *Eduroam* avec authentification (identifiant : votre adresse électronique ULille complète). En cas de difficulté, une documentation *Eduroam* est accessible sur le wifi ULille – accueil ainsi qu'un tutoriel sur *Infotuto*.

Environnement numérique de travail (ENT) : app., actus. et intranet

L'environnement numérique de travail (ENT) est un espace virtuel personnel protégé par un identifiant de connexion et un mot de passe. Grâce à son moteur de recherche accessible sur toutes les pages, vous avez accès à de nombreuses informations pratiques sur votre scolarité et votre vie quotidienne à l'université. En plus de ces informations, l'ENT vous donne également accès à un certain nombre d'applications utiles. Des fiches explicatives et des tutoriels sont disponibles pour vous aider à les prendre en main. C'est un outil en constante évolution : de nouvelles applications, de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux contenus sont régulièrement disponibles. Consultez-le régulièrement : <https://ent.univ-lille.fr>

Application *Lilu*

Téléchargez *Lilu*, l'application mobile étudiante de l'Université de Lille. Cette nouvelle application vous permettra d'accéder rapidement à de nombreuses fonctionnalités : planning des cours, actualités, menus du CROUS, plateforme *Moodle*, mails universitaires, horaires des BU et réservation de salle ou de livres.

Une géolocalisation est également disponible pour vous rendre sur tous les campus de l'université et vers les lieux indispensables à votre vie étudiante. Une géolocalisation intra-bâtiment sera également progressivement développée pour vous aider à trouver les salles.

Messagerie et agenda en ligne

Vous bénéficiez d'un dispositif de messagerie collaborative (mails, carnet d'adresses, agendas partagés), basé sur le logiciel *Zimbra*. Votre emploi du temps est également accessible par l'application *Lilu* ou par le biais de l'ENT. Vous y trouverez les liens permettant de vous y « abonner » sur divers périphériques (téléphone, tablette, ordinateur).

Sauvegarde / stockage

Le service de stockage et de partage de fichiers *Nextcloud*, est disponible dans votre ENT. Vos fichiers sont stockés de manière sécurisée sur les infrastructures de l'université. Vos données sont sauvegardées quotidiennement et peuvent être restaurées en cas d'erreur de manipulation. Proposé avec un espace de 50 Go, ce service vous permet : d'accéder à vos fichiers depuis n'importe quel appareil connecté à internet, de partager de manière sécurisée des fichiers vers des utilisateurs extérieurs. Une suite bureautique a été intégrée dans *Nextcloud*. Elle permet l'édition simultanée par plusieurs utilisateurs de documents (textes, feuilles de calcul, présentations).

Travailler À distance : Zoom

La licence Zoom souscrite par l'université permet d'animer des réunions jusqu'à 300 personnes sans limitation de durée ou d'organiser des webinaires pouvant être suivis par 500 personnes.

Ressources en ligne : découvrir, apprendre, comprendre, réviser

Pour apprendre ou réviser vos cours, les Universités Numériques Thématiques (UNT) vous offrent la possibilité de consulter des milliers de ressources libres et de vous tester dans vos disciplines. L'Université de Lille œuvre depuis plus de dix ans à l'élaboration de ressources et de dispositifs numériques mutualisés au sein des Universités Numériques Thématiques. Ces UNT, au nombre de huit, couvrent l'ensemble de nos champs disciplinaires et sont autant de services pour les étudiants et les enseignants. Elles sont également en lien avec FUN (<https://www.fun-mooc.fr/fr/>) et vous offrent la possibilité d'explorer les connaissances avec le MOOCs, ou d'accéder à des parcours (<http://univ-numerique.fr/ressources/fun-ressources/>).

Infotuto, des ressources pour les services numériques

Vous y trouverez des tutoriels pour concevoir et produire des ressources et des aides pour un usage facilité des plateformes pédagogiques (plateforme pédagogique *Moodle*, *POD*, *Compilatio*, etc.), ainsi que des documentations utilisateurs pour les services précédemment cités (messagerie, travail collaboratif...). Adresse : <https://infotuto.univ-lille.fr>

Un dispositif pour l'apprentissage des langues

Les Centres de Ressources en Langues (CRL) sont des espaces multi-médias pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Ils mettent à votre disposition une base de ressources répertoriées, des outils et l'accompagnement nécessaire pour organiser votre parcours. Au CRL, vous pourrez travailler de façon indépendante, à votre rythme, et être accompagné vers l'atteinte de vos objectifs.

Le CRL vous offre des ressources matérielles et humaines, riches et variées pour :

- passer un test de positionnement en langue
- travailler la langue dans tous ses aspects
- communiquer avec d'autres (étudiants, natifs)
- développer votre compétence à apprendre en autonomie
- préparer des certifications
- vous conseiller et vous guider.

Les langues proposées au CRL sont celles enseignées au sein de l'Université de Lille, soit : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le catalan, le chinois, le danois, l'espagnol, le français langue étrangère, le grec moderne*, l'hébreu*, le hongrois*, l'italien, le japonais, la langue des signes française, le néerlandais, le norvégien, le persan*, le polonais, le portugais, la russe, le suédois*, et le tchèque*. (* : langues d'ouverture)

L'inscription est libre et gratuite pour les étudiants, enseignants ou personnels de l'Université de Lille et se fait en ligne directement par l'application *CALAO autoformation* que vous trouverez dans votre ENT. Passez ensuite au CRL pour découvrir les ressources sur site et les activités pédagogiques complémentaires proposées telles que le tutorat en langues, les ateliers de conversation, le tandem et télé-tandem, les cafés langues...

L'Université de Lille compte 5 CRL sur les campus de Cité Scientifique et Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq, IAE dans le Vieux-Lille, Infocom et LEA à Roubaix.

Contacts

<https://clil.univ-lille.fr/crl>
crl@univ-lille.fr

POLITIQUE « HANDICAP » DE L'ÉTABLISSEMENT

L'université de Lille a adopté la charte Université-Handicap en conseil d'administration. En signant cette charte, elle entend développer et rendre visible la politique menée en direction des étudiants en situation de handicap.

Le relais handicap de l'université de Lille

Le Relais Handicap dépend du bureau de la Vie étudiante. Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants pour ce qui touche spécifiquement au handicap, temporaire ou permanent (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychologique, troubles spécifiques du langage) et des maladies évolutives.

Son rôle est d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans la mise en place des conditions favorables à la réussite de leurs études et à leur vie sur le campus Il propose notamment les services suivants :

- Aménagement des études et mesures d'accompagnement, en lien avec les équipes pédagogiques, les référents handicap des UFR et le médecin en charge des étudiants en situation de handicap ;
- Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le service de la scolarité notamment ;
- Accompagnement à la constitution des dossiers MDPH, en lien avec le médecin en charge des étudiants en situation de handicap et de l'équipe plurielle interne à l'université de Lille ;
- Organisation des examens (contrôles continus et terminaux), en lien avec la scolarité et les composantes (temps de composition supplémentaire, agrandissements, matériel spécifique...) ;
- Orientation vers les services compétents de l'université ;
- Remontée des demandes et souhaits auprès de la commission handicap ;
- Prêt de matériel.

Si vous avez des besoins spécifiques ou si, tout simplement, vous souhaitez prendre des renseignements, nous vous engageons à franchir les portes du Relais Handicap le plus tôt possible dans l'année universitaire.

Contact

Campus Pont de Bois, Villeneuve d'Ascq, Maison des étudiants (le BVEH est au 1^{er} étage). Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

03 20 41 73 97 – bveh.pdb@univ-lille.fr

Le référent handicap du CFMI

Le référent handicap est un enseignant, désigné par le conseil d'institut du CFMI. Il sert d'intermédiaire entre le Relais Handicap de Lille, les étudiants en situation de handicap ou gravement malades et les autres enseignants. À ce titre, il contribue à la mise en œuvre de la politique handicap de l'université.

Le référent handicap. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui être transmises dans le cadre de sa fonction, par les étudiants ou par les services en charge du handicap à l'université de Lille. Il est identifié comme tel sur tout support de communication (guide des études, portail, site, panneau Vie Étudiante, etc.).

Le rôle du référent handicap est :

- de rencontrer individuellement chaque étudiant concerné et de lui faire remplir un formulaire qui sera notamment utile à la passation des épreuves de contrôle continu. Cette rencontre permet également d'être à l'écoute des demandes de l'étudiant liées à la formation et à son insertion dans la formation (les autres demandes sont à formuler par l'étudiant au Relais Handicap ou au médecin du SIUMPPS en charge des étudiants en situation de handicap) ;
- d'informer les membres de l'équipe de formation des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap (demande de cours ou de plans de cours en version numérique par exemple) ;
- le cas échéant, de réserver auprès du Relais Handicap le matériel nécessaire à la passation des épreuves de contrôle continu (ordinateur portable équipé, sujets en braille ; les agrandissements de sujet étant réalisés directement par les enseignants) ;
- de constituer un vivier d'étudiants susceptibles d'assumer la fonction de secrétaires d'examen pour les épreuves de contrôle continu
- de veiller à la gestion quotidienne des problèmes qui pourraient surgir au sein de l'institut ;
- d'informer et orienter les étudiants en situation de handicap temporaire.

Le référent handicap pour le CFMI est Philippe POISSON
philippe.poisson@univ-lille.fr
Bureau A2-580 – 03.20.41.73.11 – 06.70.67.82.52

LA MAISON DE LA MÉDIATION

Informier et prévenir

Ouverte à tous, étudiants et personnels de l'Université, dans le respect des règles de déontologie et en concertation avec les services et composantes de l'établissement, elle est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridico-administratives. Elle a pour missions de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser enfin la communauté universitaire, notamment par la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la laïcité.

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur (réfèrent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations).

- Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral (CESAHM) : contact-harcelement-moral@univ-lille.fr
- Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CEVIHS) : contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr
- Médiateur, réfèrent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations : amadou.bal@univ-lille.fr

Tout étudiant ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes, peut faire un signalement auprès de l'université par le biais du formulaire en ligne sur l'intranet : <https://ent.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/>

Rubrique Signalement, onglet « Comment faire un signalement ».

Contact

maison-mediation@univ-lille.fr
03.62.26.91.16

NOTES

CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS
INSTITUT SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES

UNIVERSITÉ DE LILLE
CAMPUS PONT DE BOIS



CFMI - Centre de formation de musiciens intervenants
Campus Pont de Bois - Rue du Barreau
BP 60149 - 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Bâtiment A - Tour d'extension - 2^e niveau
<https://cfmi.univ-lille.fr/>
cfmi@univ-lille.fr
+33 (0)3.20.41.73.11